

## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE D'ASBESTOS LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 À 18 H 30 | PAR VIDÉOCONFÉRENCE (HUIS-CLOS)**

### **AIDE FINANCIÈRE DU MAMH EN CONTEXTE DE PANDÉMIE**

La Ville d'Asbestos a reçu une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Andrée Laforest annonçant l'octroi d'une aide financière de 421 070\$ à la ville dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer ses impacts financiers sur la municipalité. Cette aide est accueillie très favorablement et permettra de faciliter la poursuite des mesures en place dans la situation actuelle, la priorité demeurant la sécurité des citoyens et le maintien de la qualité des services à la population.

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES SENTIERS QUATRE SAISONS**

D'abord, la Ville d'Asbestos octroie une subvention de 2800\$ aux sentiers Quatre saisons pour l'acquisition d'une remorque pour l'épandage de gravier. Puis, toujours pour l'entretien optimal des sentiers, on fera l'acquisition d'une mule avec ajout de chenillette pour un montant d'environ 24 000\$. Pour ce faire, une demande sera adressée au FRR (Fonds Régions et Ruralités) pour le financement du 2/3 du montant et la ville fournira le 1/3 restant. Notre municipalité a la chance de compter sur une équipe de bénévoles dévoués pour l'entretien des sentiers empruntés par de nombreux citoyens. Il est donc important pour la Ville de les soutenir.

### **DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE TRIO ÉTUDIANT DES JARDINS POUR L'EMPLOI POUR 2021**

Comme tous les ans, la Ville d'Asbestos participe à cette initiative qui permet à des jeunes de chez nous d'acquérir de l'expérience dans des milieux de travail stimulants. Le montant de la contribution pour 2021 est de 4500\$, soit le même montant que pour l'année 2020.

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)**

La Ville d'Asbestos a mandaté la SPAA pour le contrôle animalier, percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer son règlement sur les animaux. Nous renouvelons ainsi le mandat pour 2021, 2022 et 2023. Pour 2021, le coût est de 14 494,44\$, soit 2,12\$ par habitants. Le coût sera par la suite indexé de 2% par année.

### **PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU (2018-277)**

Dans l'application du règlement sur les compteurs d'eau, les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction sont le directeur et le contremaître du service des travaux publics.